



APPLICATION POUR LA CERTIFICATION MK

Date: _____

DÉTAILS PERSONNELS	DÉTAILS DE LA COMPAGNIE
Nom du demandeur _____	Nom de la compagnie _____
Adress du demandeur _____	Adress de l'établissement _____
Téléphone _____	Téléphone _____
Fax _____	Fax _____
Email _____	Email _____
Portable _____	

Type d'établissement:

- Restaurant Viande
 Traiteur Laitier
 Met à emporter Parve
 Autre (spécifier, s'il vous plaît) _____

S'il vous plaît, donnez une liste détaillée de tout ce qui sera produit dans cet établissement.

Êtes-vous actuellement en possession, d'autres établissements ?

Usage bureau seulement:

- Non
 Oui (s'il vous plaît, indiquer les noms:) _____

reçu

Êtes-vous co-partenaire dans votre business? Expliquer, s'il vous plaît.

Approuvé par RSE

Le délai est de 4 à 8 semaines pour traiter le dossier. Selon les résultats de l'inspection, il pourrait y avoir un retard éventuel sur ce délai.

La marque déposée MK ne pourra pas apparaître sur aucun panneau, papier à lettre, menus, etc. sans un accord signé entre le demandeur et le Conseil de la Communauté Juive/Vaad Ha'ir. Noter, s'il vous plaît, que des frais non remboursables de l'ordre de \$500.00 plus taxes devront être versés afin de pouvoir ouvrir votre dossier et devront être joint à cette application.

Les frais annuels sont déterminés en fonction du type d'établissement. Lorsqu'un Mashgiach temps plein est nécessaire, un dépôt égal à quatre semaines de salaire de Mashgiach est payable, lors de la signature du contrat.

Le 1^{er} janvier, 2016

Merci pour votre demande de certification cachère.

Afin de pouvoir traiter votre application, des frais non remboursables de l'ordre de \$500.00 plus taxes, devra être versé en chèque, payable au Conseil de la Communauté Juive de Montréal.

Le Conseil de la Communauté Juive représente l'administration ainsi que le bras droit du Vaad Ha'rabbanim de Montréal. Nous suivons leurs instructions concernant toutes questions ayant à faire à la cachéroute. La décision de donner un certificat de cachéroute est une décision Halachic (loi juive) prise par le Vaad Ha'rabbanim. Dans le cas où le Vaad Ha'rabbanim autorise l'issue d'un certificat de cachéroute ils feront part de leur décision ainsi que les conditions concernant ledit certificat au Vaad Ha'ir. Ces mêmes conditions influenceront entre autre, le choix des mashgichim payé par le Conseil de la Communauté Juive, leurs horaires et la description de leur travail. Une fois que le Vaad Ha'rabbanim nous fera part de leur décision, nous vous contacterons.

Une liste complète de tous les produits alimentaires que vous comptez produire dans votre établissement ainsi que tous les ingrédients que vous utiliserez avec le nom de leur fournisseur ou fabricant, devra-nous être soumis. Le Vaad Ha'rabbanim de Montréal et le Conseil de la Communauté Juive ne sont pas intéressés par les recettes mais uniquement par les ingrédients qui seront utilisés pour la confection des produits.

Avant l'issue de la certification cachère, un accord devra être signé par les deux parties pour formaliser les arrangements. Une copie vous sera adressée.

Upon Kosher approval, we will list your company in our Kosher Guide which will be distributed both locally and overseas.

La marque déposée MK ne pourra pas apparaître sur aucun panneau, papier à lettre, menus, etc. avant que l'accord soit signé entre le demandeur et le Conseil de la Communauté Juive/Vaad Ha'ir.

Une fois l'accord signé, des frais annuels seront chargés par le Conseil de la Communauté Juive/Vaad Ha'ir pour couvrir les inspections, la maintenance de la cachéroute et la mise à jour.

Les parties acceptent que toute les question relative a la loi juive, la cacheroute, la certification de cacheroute (hec'hcher), et l'inspection doit être régi et interprété par le Vaad Ha'rabbanim de Montréal. Les parties conviennent que dans le cas d'une mésentente concernant ce qui précède, le Beth Din de Montréal sera convoqué pour arbitrage. La décision du Beth Din de Montréal est définitive et obligatoire pour les Parties.

Nous sommes impatients de recevoir de vos nouvelles au plus vite et nous serons prêts à vous aider pour toutes informations supplémentaires.

Cordialement,



Rabbin Saul Emanuel
Director Executif

J'accepte toutes les conditions ci-dessus et que toute question relative à la loi juive, la cacherout, la certification de cacheroute (hec'hcher), et la surveillance doit être régi et interprété par le Vaad Ha'rabbanim de Montréal. En cas de désaccord concernant ce qui précède, le Beth Din de Montréal sera convoqué pour arbitrage. La décision du Beth Din est définitive et obligatoire pour les Parties.

Signé à Montréal le _____ de _____ 2018.

Signature du demandeur

témoin